Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260113-D001_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026

N°D001/2026

Le 13 janvier deux mille vingt-six, à 14 heures, le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BERTHELOT Patrick, M. GOURVEZ Jean Yves, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, M. LE MEROUR Joseph, M. LE MOIGNE Yves

Membre absents et excusés :

Mme LASTENNET Christine, M. LE PAPE Henri, M. PRIGENT Pascal

OBJET :

Construction d'une station de traitement des eaux usées du SAEU d'Argol : Demandes de subventions

Date de convocation :

06/01/2026

Membres en exercice :

10

Nombre de participants :

07

Nombre de votants :

07

Le Président propose au bureau communautaire de l'autoriser à déposer les demandes de subventions en lien avec la construction d'une station de traitement des eaux usées du SAEU d'Argol.

Le plan de financement est le suivant :

Type de dépenses	Estimation € HT
Etudes et travaux pour la réalisation d'une station de traitement des eaux usées du SAEU d'Argol	1 312 500
Total	**1 312 500 € HT**

Type de recettes	Estimation € HT
Agence de l'Eau Loire Bretagne (50%)	656 250
Conseil Départemental du Finistère (10%)	131 250
DETR / DSIL (20%)	262 500
Autofinancement (20%)	262 500
Total	**1 312 500 € HT**

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260113-D001_2026-DE

Les membres du bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent le projet et son plan de financement,
- Autorisent de Président à modifier le plan de financement en fonction de l'évolution du projet,
- Autorisent le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil départemental, des services de l'Etat ou de tout financeur possible,
- Autorisent le Président à signer tout document en lien avec l'exécution de la présente décision.

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime